



## Aides juridique pour l'obtention de la nationalité Française

Par **thady**, le **18/05/2015** à **14:05**

Madame, monsieur,

Je me permets de vous contacter pour tenter de résoudre une situation dont je ne vois pas le bout.

Guinéenne d'origine, je suis venue en France avec ma maman, à l'âge de 4 ans. J'ai, aujourd'hui 19 ans. Mon père, Guinéen d'origine, est Français par alliance. Il s'est marié avec une Française, bien avant ma naissance. Ils ont divorcé, puis il a rencontré ma mère, en Guinée, qu'il a épousée, et avec qui il m'a eue. Ma mère a obtenu sa carte de séjour, quelques temps après notre arrivée, en France. J'ai fait toutes mes études en France, mes trois frères et sœur, utérin-e-s, et cinq demi-frères et sœurs qui ont tous la nationalité Française. Mon père, absent lors de ma naissance, en Guinée, ne m'a pas reconnue dans les délais, mais il a rédigé, a posteriori, une attestation sur l'honneur, déclarant que je suis sa fille, auprès de l'administration française, afin d'officialiser ma filiation avec lui. Malgré cela, des vices de forme, ou des vides juridique, m'empêchent, d'obtenir mon certificat de nationalité française, et l'établissement de ma carte d'identité. Je ne suis pas clandestine, mais je n'ai pas le droit de quitter le sol français, car je n'ai aucun document d'identité. Mon père est retourné en Guinée pour obtenir un extrait de naissance récent. Le tribunal de Grande instance du Val d'Oise (95) réclamait ce document pour faire suite à ma demande. Malheureusement, la maternité du lieu de ma naissance de Guinée s'est trompé, et y a inscrit une date de naissance au 27 septembre 1995, au lieu du 21 septembre 1995, date qui figurait sur tous les documents administratifs me concernant, sauf cet extrait de naissance erroné. Le tribunal a refusé de répondre à ma demande, arguant que ma filiation était incertaine en raison des deux dates différentes.

Retourné en Guinée, mon père a obtenu du tribunal de première instance de Conakry, un document écrit reconnaissant cette erreur, annulant l'extrait de naissance erroné, et attestant de ma date de naissance et de ma filiation.

J'ai sollicité, de nouveau, le TGI du Val d'Oise, mais par un courrier récent, ils m'apportent une réponse négative à mon dossier, demandant que nous retournions à l'ambassade de Guinée, pour

produire un nouvel acte de naissance.

Dans l'intervalle, désormais majeure, je me retrouve dans l'impossibilité de travailler, ou d'effectuer une quelconque formation. Réduite, depuis un an et demi, à attendre que cette situation se résolve, je souhaiterais obtenir, de votre part, des informations à propos du test de paternité. Connaître la valeur ajoutée de ce document, pour faire aboutir ma demande, dans quelles conditions le demander. Ou tout autre information susceptible de m'aider à faire avancer mon dossier.

Souhaitant que vous puissiez m'aider dans cette situation difficile, tant sur le plan économique, que psychologique, je vous remercie vivement d'avance et reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments